

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**REHABILITATION DU PLATEAU MULTISPORT DE SPORTICA
LOT 8 – PLOMBERIE – SANITAIRE – CHAUFFAGE - VENTILATION
ACTE MODIFICATIF 1 : SOCIETE EIFFAGE ENERGIE
SYSTEMES – CLEVIA NORD**

1.1 - Marchés Publics

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-4°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif **2023** de la Commune voté le **14 avril 2023**,

Vu l'inscription à l'Article **2313** du Budget,

Vu la décision municipale n°**2022/169** en date du **26 septembre 2022** relative à l'infructuosité du lot 8 « Plomberie – sanitaire – chauffage – ventilation »

Vu la décision municipale n°**2022/200** en date du **16 novembre 2022** relative au marché de réhabilitation du plateau multisports de Sportica avec la société **EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES – CLEVIA NORD**,

Considérant les modifications apportées aux prestations initiales,

DECIDE :

Article 1^{er} : De signer l'acte modificatif n°**1** du lot **8** au marché de réhabilitation du plateau multisports de Sportica afin de prendre en considération les travaux suivants :

- Déplacement du RIA au dojo
- Ajout d'une ventilation au local des maîtres-nageurs pour supprimer l'humidité dans le local
- Ajout d'un extracteur provisoire au local des maîtres-nageurs
- Vidange et dépose du réseau solaire existant
- Remplacement complet du réseau EP sous couverture suite fuites, bouchements, contrepentes

Compte tenu des travaux supplémentaires et du délai pour la relance du lot « Electricité » et la reprise des lots « Etanchéité – chape – carrelage » et « Peinture – revêtements muraux » suite aux liquidations judiciaires, le délai d'exécution est prolongé jusqu'au **29 mars 2024** inclus.

Article 2 : L'acte modificatif entraîne une plus-value de **4,89 %** du contrat, ce qui porte le montant du marché de **855 000,00 € HT** à **896 846,98 € HT**. Le montant de l'acte modificatif est de **41 846,98 € HT**.

Article 3 : La dépense sera imputée à l'Article **2313** du Budget.

Article 4 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le site internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

N° 2023/ 146

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**REHABILITATION DU PLATEAU MULTISPORT DE SPORTICA
LOT 8 – PLOMBERIE – SANITAIRE – CHAUFFAGE - VENTILATION
ACTE MODIFICATIF 1 : SOCIETE EIFFAGE ENERGIE
SYSTEMES – CLEVIA NORD**

1.1 - Marchés Publics

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le 28 NOV. 2023
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 28 NOV. 2023
Mis en ligne sur le site de la Ville le

28 NOV. 2023